

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

Présents : Maire : Patrick SAUTREY

Maires Adjoints : Gilles MONANGE – Jean-François GAULLIARD – Hervé GIBOUDAUD

Conseillers Municipaux : François BACLET – Gérald BAUDRY – Jean-Serge BERNOUX – Michaël GAUTHIER – Michel JACQUOT – Catherine MOINE

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 OCTOBRE 2009

2 – FLEURISSEMENT

La commune a remporté le 3^{ème} prix départemental du concours des villages fleuris, progressant de 4 places par rapport à l'année précédente.

Le Maire félicite la commission fleurissement et son responsable Jean-Serge BERNOUX, ainsi que les bénévoles ayant participé aux plantations.

Le Conseil Municipal accepte un chèque de 50 € attribué à la commune pour ce prix.

3 – PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, une modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols portant sur l'article UB6 du règlement du POS.

4 – SALLE DES FÊTES

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat par lots de la consultation, après vérification par le maître d'œuvre de la conformité des propositions des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les priorités qui ont été définies dans l'avant projet définitif : isolation thermique et phonique quant à la structure du bâtiment répondant aux exigences du Grenelle de l'environnement ; transformation de la salle des fêtes en espace socioculturel et sportif par la création d'une scène adaptée aux manifestations culturelles et munie des moyens de communication moderne tels que Internet, multimédias et vidéoconférence ; réhabilitation des salles pour l'exercice de pratiques sportives.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réhabiliter la salle des fêtes en espace socioculturel et sportif et accepte le projet définitif pour un montant total de 430 039,51 € HT.

5 - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir débattu sur plusieurs propositions, fixe par 9 voix pour et 1 voix contre, le montant de la redevance 2009 perçue en 2010 à 20 € par raccordement pour la partie fixe et à 1,50 € par mètre cube d'eau consommée pour la partie variable.

6 – POSTE DE VACATAIRE

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de vacataire afin d'assurer le service minimum en cas de grève dans l'éducation nationale, conformément à la loi du 20 août 2008.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

7 – INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer au comptable par intérim de la commune, une indemnité calculée à 100 % du taux plein du tarif.

8 – ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'encaissement de 2 chèques correspondant au remboursement d'une facture d'un colis retourné ainsi que celui correspondant à des indemnités journalières pour un arrêt maladie d'un membre du personnel.

9 - CREDITS D'INVESTISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal adopte une délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2009, soit la somme de 72 701,25 €.

10 – SITE INTERNET

Dans l'attente de précisions sur le contenu du site du Grand Dole, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision sur la création d'un site internet.

Fait à MONNIERES, le 6 janvier 2010.

Le Maire

P. SAUTREY